POLITIQUE CONCERNANT LES MALADES EN PHASE CRITIQUE

EN VIGUEUR DÈS LE 13 JANVIER 2014

La Politique concernant les malades en phase critique s'applique lorsque la vie ou l'intégrité corporelle du patient est menacée.

Toutes les consultations concernant les malades en phase critique doivent être coordonnées par l'entremise de CritiCall Ontario :

1-800-668-4357

Les exceptions visent les processus qui sont déjà en place comme, par exemple, Ontario Stroke Network, code STEMI

Médecin traitant :

- Demander une consultation interne afin de confirmer que le patient nécessite des soins d'un niveau supérieur à celui que l'hôpital est en mesure de dispenser.
- Communiquer avec CritiCall Ontario pour faciliter les communications immédiates entre le médecin traitant et le médecin-conseil ou le service le plus approprié.
- Communiquer clairement à l'agent d'appel de CritiCall Ontario que le patient est en phase critique et que l'hôpital n'est pas en mesure de lui dispenser des soins en toute sécurité.

Médecin-conseil :

- Répondre dans un délai de 10 minutes aux avertissements transmis par CritiCall Ontario concernant un malade provisoirement en phase critique.
- Dispenser une consultation médicale même si un lit ou des ressources ne sont pas immédiatement disponibles étant donné que les malades en phase critique sont prioritaires.
- Accepter les malades en phase critique dont l'état ne peut pas être desservi dans l'hôpital où se trouve le patient, à condition que l'expertise clinique soit disponible.

CCSO Critical Care Services Ontario
www.criticalcareontario.ca

CRITICALL ONTARIO